

L'an deux mil quatorze et le sept mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire.

Présents : CANDY Roger, BELLON Gilbert, EYMERY Jean-Claude, BERMOND François, CASTAGNO Pierre, ELAPHOS Marie-Hélène et NOISIER Françoise.

Absents : BRUN Barnabé, PINET Jacqueline et RIGAUD Josiane.

Secrétaire de séance : EYMERY Jean-Claude.

Lecture du précédent compte rendu : Approuvé et signé.

Approbation des comptes administratifs 2013 :

- C.C.A.S. : il est excédentaire pour un montant de 206,78 €.
- Service de l'eau : il laisse apparaître un excédent global de 55 961,92 €.
- Commune : il ressort un excédent de fonctionnement pour un montant de 414 919,97 € et un excédent d'investissement pour un montant de 37 117,23 € soit un excédent global de 452 037,20 €.
 - En l'absence du maire, les trois comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion 2013 :

Les comptes de gestion 2013 du receveur municipal, dont les chiffres correspondent à ceux des divers comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

- Délibérations adoptées à l'unanimité.

Affectation des résultats 2013 sur les budgets prévisionnels 2014 :

C.C.A.S. : Le résultat du compte administratif étant excédentaire, le montant est reporté sans changement pour l'année 2014.

Service de l'Eau : Compte tenu du résultat excédentaire de la section d'investissement, il n'y a pas de besoin de financement à couvrir. Les résultats excédentaires sont donc reportés respectivement selon leur section.

Commune : Afin de couvrir les restes à réaliser, une partie de l'excédent de fonctionnement doit être affectée pour couvrir le besoin de financement qui est de 161 430,77 €. Le report à nouveau créateur restant reporté en section de fonctionnement est de 253 489,20 €.

- Délibérations adoptées à l'unanimité.

Délibération pour le remboursement des frais de déplacement du personnel (indemnités kilométriques) :

Les agents communaux, et notamment ceux relevant des services techniques, sont amenés à utiliser leurs véhicules personnels lors de déplacement dans le cadre de l'exercice de leur fonction. Il est proposé de leur rembourser leurs frais kilométriques selon le barème en vigueur fixé par arrêté ministériel.

- Délibération adoptée avec 7 voix et 1 abstention.

Décret portant révision de la carte cantonale des Hautes-Alpes :

Le décret portant révision de la carte cantonale des Hautes-Alpes est paru divisant le nombre de canton par 2 et maintenant le nombre d'élus à 30 en binôme homme/femme. Seul le critère de population a été pris en compte par le législateur (ce qui ne correspond pas au territoire rural de notre département) et aucune concertation n'a été faite avec les élus de terrain. Aussi le Conseil Général a annoncé qu'il allait déposer un recours contentieux auprès du Conseil d'Etat. Le conseil municipal décide de s'associer également à cette démarche en déposant auprès du 1^{er} Ministre un recours gracieux contre ce décret.

Motion contre le projet E-ON qui menace les filières locales de Bois énergie :

Le maire donne lecture d'un courrier de Madame Karine BERGER, députée des Hautes-Alpes, proposant d'adopter une motion contre le projet de centrale biomasse de Gardanne. L'équilibre de la filière bois du département est menacé de surexploitation et la régénération de nos forêts ne sera plus assurée. Il est proposé de soutenir cette action.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Problème de location survenu lors d'un séjour du gîte communal :

Le maire relate à l'assemblée un incident survenu le 26 janvier 2014 dans le gîte communal. A l'arrivée des clients vers 19 heures le disjoncteur s'était arrêté. Pour pouvoir le réenclencher ils ont

essayé d'accéder aux parties communes où se trouve le local technique mais la porte était bloquée de l'intérieur. Un seul locataire, M. CREUSOT, se trouvait alors dans le bâtiment, mais il n'a pas répondu à leurs appels. Plusieurs témoins du village étaient présents mais n'ont rien pu faire. Devant l'impossibilité de remettre en service l'alimentation électrique et le chauffage, les clients ont dû se résoudre à chercher un autre lieu d'hébergement chez un hôtelier. Ce n'est que le lendemain que l'origine du problème a été identifiée par une barre de bois qui avait servi à entraver la porte et placée par le locataire. Le maire lui a expliqué que la sécurité n'était plus assurée et qu'il disposait d'une clé pour verrouiller cette porte sans avoir besoin de la bloquer. Devant son geste d'inconscience et afin de réparer le préjudice subi, moral pour les clients et financier pour la commune, il est proposé de facturer au locataire indélicat le montant du séjour perdu.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Informations : intercommunalité, dossiers en cours, organisation des tours de garde pour les élections municipales... :

Intercommunalité : La création d'une nouvelle déchèterie dont l'implantation retenue se trouve en face de l'embranchement du site du Chevalet est en cours.

De même le lieu retenu pour la création d'une mini-crèche cantonale est situé en face de la caserne des pompiers.

Dossiers en cours : Les travaux de la traverse du village vont commencer vers le 15 mars prochain. Un état des lieux des caves des riverains sera établi par un huissier avant toute intervention sur les réseaux humides.

Logements communaux : Suite à une fuite survenue au mois de Janvier dernier dans l'un des appartements occupés, les locataires ont effectué les déclarations nécessaires de dégâts des eaux auprès de leurs assurances.

Le maire informe par ailleurs que le dernier logement libre vient d'être loué à partir du 1^{er} avril prochain.

Questions diverses :

Education Nationale : La Communauté d'Agglomération du Gapençais a envoyé un courrier à l'ensemble des communes pour attirer leur attention sur la gravité de la suppression de la classe DP6 du Lycée Professionnel Paul Héraud de Gap à la rentrée prochaine malgré le nombre d'inscrits enregistré supérieur au nombre de places disponibles. En signe de soutien le conseil municipal décide d'adresser un courrier à l'Académie d'Aix-Marseille afin d'exprimer son désaccord.

En fin de séance le maire tient à remercier l'ensemble des élus pour leur travail accompli durant ce dernier mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.